



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Table des matières

A. Généralités.....	3
1. Objet de l'appel d'offres	3
2. Les entreprises autorisées à soumissionner	3
B. Dossier de soumission	3
1. Date limite de dépôt des soumissions.....	3
2. Ouverture des dossiers de soumission	3
C. Prix de la soumission	4
D. Durée de validité de la soumission.....	4
E. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions.....	4
F. Spécifications du marché	5
1. Quantité des jeunes plants	Error! Bookmark not defined.
2. Dates et lieux de livraison	5

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique pour l'urgence, le projet AINA 2023, à travers le financement de l'USAID, recherche un (des) fournisseur(s) ou un centre de production de jeunes plants capable de remplir les conditions sollicitées par le projet.

I. Contexte et justification

Le projet AINA 2023 intervient au niveau des 05 communes de Maniry, Ankilimivory, Antaly, Beara, Vohintany, à travers sa composante AGRICULTURE. Le projet vise à améliorer la résilience des ménages face aux chocs climatiques en encourageant l'utilisation des pratiques agricoles intelligentes face au climat et ainsi, répondre à leurs besoins alimentaires.

Pour atteindre le résultat attendu #3 du projet, le projet veut renforcer les capacités techniques des ménages bénéficiaires et octroyer un kit de démarrage composé de lots de jeunes plants de bananier, papayer, moringa.

Cet appel d'offres est lancé pour identifier les fournisseurs potentiels capables de répondre à ces besoins selon les quantités et qualités voulues au niveau des lieux indiqués.

II. Objet de l'appel d'offres

La dotation des jeunes plants pour la campagne 2023-2024 a pour objectif d'encourager l'utilisation des pratiques agricoles intelligentes face au changement climatique et répondre aux besoins alimentaires des ménages. Plus précisément, il s'agit de renforcer leur capacité de production en offrant des jeunes plants appropriés à leur exploitation.

III. Composition de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra trois parties distinctes :

- Une offre technique
- Une offre financière
- Les échantillons à présenter au bureau ADRA Ampanihy

A. Généralités

1. *Objet de l'appel d'offres*

Le présent appel d'offres a pour objet l'exécution, pour le compte du projet AINA 2023 et selon les conditions du contrat et la spécification du marché, la fourniture de jeunes plants.

2. *Les entreprises autorisées à soumissionner*

Sont autorisés à participer au présent appel d'offres tous les fournisseurs ayant une carte professionnelle adéquate, légalement constituée et en mesure de remplir les conditions d'attributions de marchés selon les lois en vigueur au moment de la publication.

B. Dossier de soumission

L'offre comprendra obligatoirement les documents ci-dessous, dûment signés par le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'un formulaire à remplir :

1. Une lettre attestant des qualités et des pouvoirs du signataire de l'offre.
2. Le certificat de résidence du signataire de l'offre.
3. Le quitus fiscal pour l'année en cours.
4. Les copies certifiées conformes de la Carte d'Immatriculation Fiscale, du Numéro d'Identification Fiscale, et de la Carte d'Immatriculation Statistique, à jour.
5. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'entreprise.
6. Une déclaration des expériences du fournisseur durant les 3 dernières années.

1. *Date limite de dépôt des soumissions*

Les documents physiques ne sont pas recevables dans le cadre du présent appel d'offres. Les offres (protégées par un mot de passe) sont à envoyer par courrier électronique à l'adresse : **procurement@adra.mg**, au plus tard le 19 février 2024, à 12h00. Le mot de passe sera envoyé uniquement à l'adresse : **rapport@adra.mg** avant la date limite. La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite. Toute soumission reçue après la date et l'heure limite d'envoi des soumissions sera irrecevable.

2. *Ouverture des dossiers de soumission*

L'ouverture des plis aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo le 20 février 2024. Elle sera effectuée par une commission d'ouverture des offres.

La commission d'ouverture des offres procède à l'ouverture des plis, vérifie que les sceaux sont intacts et que les offres reçues sont conformes aux clauses administratives de l'appel d'offres et informe les parties présentes des noms des soumissionnaires et des montants des offres. Les offres sont paraphées et signées par les membres de la commission d'ouverture des offres. Cette séance est sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties présentes.

La commission d'ouverture des offres ne pourra pas statuer sur la conformité ou la non-conformité des offres lors de cette séance sauf sur les dossiers déposés après la date limite et heure limite de dépôt des offres qui seront rejetés.

C. Prix de la soumission

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que son offre sera impérativement calculée sur la base du devis quantitatif du dossier d'appel d'offres.

Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités ainsi que le frais de transport jusqu'aux lieux de livraison.

Le prix de la soumission sera exprimé en TMP. Il appartient au soumissionnaire de faire la déclaration des impôts relatifs au marché auprès de l'Etat.

D. Durée de validité de la soumission

Les offres resteront valables et irrévocables pendant 30 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Dans ce délai de 30 jours, les soumissionnaires seront informés par écrit de l'acceptation ou du rejet de leur offre.

Les conditions et les prix stipulés aux documents d'offres ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de 30 jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, il pourrait être demandé aux soumissionnaires de prolonger la période de validité pour une durée déterminée. Cette demande et les réponses des soumissionnaires se feront par écrit. Un soumissionnaire peut refuser d'accepter la requête sans conséquence sur la soumission. Un soumissionnaire qui a accepté la requête ne pourra pas demander et ne sera pas autorisé à modifier son offre.

Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision.

Les offres seront exprimées en Ariary (MGA) qui sera également la monnaie de paiement, inscrites en chiffres et en lettres.

E. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions

Une commission au sein de l'ADRA procédera à l'analyse, l'évaluation et au classement des offres avant d'attribuer le marché aux soumissionnaires les mieux-disants.

Le résultat de l'appel d'offres ne deviendra définitif qu'après une vérification détaillée par la commission d'examen des offres.

En cas de discordance entre les documents présentés et les modèles du dossier d'appel d'offres, ces derniers seront les seuls considérés comme valables.

F. Spécifications du marché

La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert avec publication nationale.

La fourniture des jeunes plants qui sera regroupée en un lot (bananier, papayer, moringa).

La quantité des jeunes plants se résume par le tableau ci-dessous :

1. Quantité des jeunes plants

Désignation	Nombre des bénéficiaires	Quantité par bénéficiaire	Unité	Quantité total	Observation
Bananier	3000	10	Jeune plant	30000	Variété Betavia (35 Cm minimum)
Papayer	1500	10	Jeune plant	15000	Variété Solo
Moringa	1500	10	Jeune plant	15000	Variété Olifera

2. Dates et lieux de livraison

Les lieux de livraison et les dates probables de livraison sont détaillés par le tableau ci-après :

Désignation	Date de la livraison	Lieux	Observation
Jeunes plants	4 Mars 2024	CR Vohitany	
Jeunes plants	5 Mars 2024	CR Beara	
Jeunes plants	6 Mars 2024	CR Ankilimivory	
Jeunes plants	7 Mars 2024	CR Antaly	
Jeunes plants	8 Mars 2024	CR Maniry	